



Direction du Secrétariat général
Pôle Assemblées Nantes Métropole

Arrêté n°2025-70

Arrêté relatif au remplacement temporaire de M. BOLO dans ses délégations de fonction et de signature du 20 au 26 octobre 2025

Arrêté

La Présidente,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les délibérations du conseil métropolitain n°2020-24 et n°2020-26 du 10 juillet 2020 portant élection de Madame Johanna ROLLAND en qualité de présidente, des vice-présidents et des membres du bureau, les délibérations n°2021-139 du 8 octobre 2021 et n°2022-38 du 24 mars 2022 portant élection de membres de bureau, la délibération n°2022-70 du 29 juin 2022 portant élection de deux vice-présidents, ainsi que la délibération n°2024-135 du 4 octobre 2024 portant élection de deux vice-présidents et de deux membres du bureau, ainsi que la délibération n°2024-191 du 12 décembre 2024 portant élection d'un nouveau membre du bureau,

Vu l'arrêté n°2025-66 du 8 octobre 2025 portant délégations de signature aux élus,

Vu l'arrêté n°2025-28 du 17 avril 2025 portant délégations de signature en matière de polices spéciales,

Considérant qu'il convient, pour assurer le bon fonctionnement de la collectivité, de remplacer temporairement M. Pascal BOLO, 11ème vice-président, dans l'exercice des fonctions qui lui ont été déléguées,

Arrête

Article 1

Par dérogation à l'article 3 de l'arrêté n°2025-66 du 8 octobre 2025 et à l'article 10 de l'arrêté n°2025-28 du 17 avril 2025, M. Pascal BOLO, 11ème vice-président, est temporairement remplacé du 20 au 26 octobre 2025 inclus, par :

- M. Thomas QUERO, membre du bureau

dans l'exercice des fonctions qui lui ont été déléguées par les arrêtés n°2025-66 du 8 octobre 2025 et n°2025-28 du 17 avril 2025.

Article 2

Toutes les dispositions de l'arrêté n°2025-66 du 8 octobre 2025 et de l'arrêté n°2025-28 du 17 avril 2025 précités non expressément contraires à celles du présent arrêté demeurent en vigueur.

Article 3

M. le Directeur général des services de Nantes Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le **20 OCT. 2025**

La Présidente,



Johanna ROLLAND

mis en ligne le :

20 OCT. 2025